

LA FORCE EXTRA-ORALE (FEO) ou FORCE EXTRA-BUCCALE (FEB)

Les jeunes patients l'appellent « appareil de nuit ».

⇒ La FEO doit être portée au moins 80 à 85 heures par semaine.

Cela fait une moyenne de 12 heures par jour. Il faut donc la porter chaque nuit et également la journée, uniquement chez soi bien sûr, mais le plus possible (en faisant les devoirs, en lisant, en regardant la télévision, devant l'ordinateur etc...).

⇒ Ce qui est important, c'est le total hebdomadaire et non pas la répartition journalière.

Donc du moment que 80 heures, ou mieux 85 heures sont atteintes, ou mieux, dépassées pour la semaine, peu importe comment le temps de port a été réparti dans la semaine.

Pourquoi ? Parce que le mode d'action de la FEO est cumulatif par semaine.

Cela veut dire qu'il n'est pas obligatoire d'avoir exactement 12 heures chaque jour ; on peut avoir des durées différentes d'un jour sur l'autre du moment que le total de la semaine n'est pas inférieur à 80 heures (par exemple, 12 heures le lundi, 8 heures le mardi, 15 heures le mercredi, 13 heures le jeudi etc...).

⇒ Le mode cumulatif s'applique également pour l'utilisation de jour, à condition de la porter au moins 30 minutes à chaque fois.

Cela veut dire que l'utilisation de jour peut être fractionnée en plusieurs ports de 30 minutes minimum chacun ; si par exemple, la FEO est portée 2 fois 30 minutes et 2 fois 45 minutes, c'est aussi efficace que portée 2 heures 30 sans interruption.

C'est la raison pour laquelle vous disposez de plusieurs cases « heures de jour » sur le **calendrier**.

⇒ PROTOCOLE DE DEPART : il faut une adaptation progressive avant de la porter intensivement.

Les 5 à 7 premiers jours, ne la porter que le jour, même si c'est peu.

Les 5 à 7 jours suivants, ne la porter que la nuit.

Passé cette période d'adaptation, la porter la nuit et le plus possible également le jour et commencer à remplir le calendrier.

⇒ ***N'oubliez jamais que plus vous portez votre FEO, plus vite vous en serez libéré, et cela contribuera également à diminuer la durée globale de votre traitement.***

80 à 85 heures par semaine, c'est le minimum requis ; il est donc souhaitable de les dépasser chaque fois que c'est possible et donc de ne surtout pas se limiter aux heures de nuit.

Ce texte est consultable et imprimable sur www.cipago.fr

⇒ INFOS PRATIQUES

- Horaires FEB